

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 22 (1914)
Heft: 4

Quellentext: Un récit inédit de la prise de Lausanne en 1798
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

toute la partie française du canton de Fribourg, sauf Fribourg-ville et ses vingt-quatre paroisses¹. A l'unanimité, l'assemblée décida d'être réunie en un seul canton dont Fribourg serait le chef-lieu, — selon la constitution préparée, — avec le vœu qu'on interprêtât la limite de la Broye au cours de la rivière entre les lacs de Morat et Neuchâtel. Mais il fallait encore l'adhésion de Fribourg-ville. On décida par acclamation d'envoyer cinq députés², précédés d'un trompette et escortés de deux dragons « pour requérir qu'ils aient à se réunir à nous ». Les députés devaient demander une réponse catégorique dans les vingt-quatre heures.

(*A suivre*).

Albert BURMEISTER.

UN RÉCIT INÉDIT DE LA PRISE DE LAUSANNE en 1798.

« *Année 1798,*

» Abram Roy prit une part très active à la révolution
» vaudoise de 1798, car il fut au premier rang de ceux qui
» montèrent au Château pour en expulser le bailli de
» Berne.

» Voici de quelle manière s'accomplit cet événement
» comme il se plaisait à la raconter.

» Après avoir averti le laitier du bailli d'apporter le len-
» demain son lait plus tôt que de coutume au Château sous
» prétexte que monseigneur devait s'absenter et partir de

¹ Ces délégués venaient des anciens bailliages de Gruyère, Corbière, Bulle, Vaulruz, Vuippens, Châtel, Attalens, Rue, Romont, St-Aubin, Montagny, Estavayer, Cheires, Vuissens et Surpierre.

² Ils furent réduits à quatre et l'on nomma députés le châtelain Broye, de Mouroz, Badoux, de Romont, Joseph-Emanuel-Eloi Gachet, de Gruyère et Mestral de Payerne.

» bon matin. Les conjurés se rendirent le lendemain de bon
» matin à la résidence baillivale, dans laquelle ils firent
» irruption pendant qu'on ouvrait la porte au laitier et qu'on
» le questionnait sur son arrivée matinale. Ils se bornèrent à
» exiger que le bailli quittât Lausanne sous le plus bref
» délai mais ne se livrèrent à aucune voie de fait et attendi-
» rent de pied ferme jusqu'au moment où M. de Büren,
» abasourdi par cette nouvelle terrifiante eut mis à la hâte
» ordre à ses affaires les plus indispensables et se fut
» esquivé sans tambours ni trompettes. »

CORRESPONDANCE

Lausanne, le 8 février 1914.

A la *Revue historique vaudoise*,

Lausanne.

Messieurs,

Dans le numéro de votre Revue qui vient de paraître, vous publiez un manuscrit tiré des archives de Lutry qui concerne la famille Crousaz, de Corsier-sur-Lutry.

Il semblerait, d'après l'introduction de ce manuscrit, que cette famille se serait éteinte avec Juste-Ch.-Ant. Crousaz, mort en Angleterre en 1854, laissant ses biens-fonds à la Bourse des Pauvres de Lutry.

Mais il intéressera peut-être de vos lecteurs de savoir que cette famille Crousaz, de Corsier, a plusieurs descendants qui habitent l'île de Guernesey dans la Manche.

En effet, Isaac Crousaz de cette famille, né en 1760, partit fort jeune pour les îles de la Manche où il s'occupa de commerce et tint également un hôtel-pension à Guernesey où il se maria en 1789. A cette époque, les îles de la Manche avaient un service de transit très important entre la Bretagne et l'Angleterre.

Les descendants d'Isaac Crousaz se sont fixés à Guernesey où ils ont une situation des plus honorables. L'un s'occupe de diverses cultures, un autre est dans la marine anglaise et un troisième dans l'armée de terre. Ils sont restés attachés à leur pays d'origine où